



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Assistant manager PMO

de l'Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines -  
UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Assistant manager PMO

Secteur professionnel : SP5–Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-1 Management des organisations

Demande n° S3LP150007450

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes en Yvelines, Paris, Creil.
- Délocalisation(s) : Ecole Internationale d'Esthétique Elysée Marbeuf (EIEEM) à Paris, et Ecole JMSA, partenariat pour la formation continue de salariés du groupe Pathé-Gaumont à Creil.
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Versailles-Val d'Oise-Yvelines.

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Assistant manager PMO* vise à former des cadres intermédiaires dans le domaine du management. Les métiers visés sont à spectre large et touchent aussi bien la direction, le secteur commercial, le contrôle de gestion ou la gestion de projet.

Cette spécialité est ouverte depuis 2005. Elle est proposée en apprentissage sur le site de l'IUT de Mantes en Yvelines en partenariat avec la CCI de Versailles (CCIV). Un groupe de salariés est aussi formé à Creil au titre de la formation continue en partenariat avec le groupe Pathé-Gaumont. La délocalisation à Paris n'est pas détaillée même si elle semble concerner les métiers de l'esthétique. Cette formation fait partie de l'offre du secteur tertiaire de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et s'adresse directement au sein de l'établissement à plusieurs étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou issus de 2<sup>ème</sup> année de licence (L2). D'autres formations de ce type existent sur la région parisienne mais aucune n'est directement en concurrence sur le bassin mantois.

## Synthèse de l'évaluation

### ● Appréciation globale :

La spécialité est positionnée sur un secteur important et transversal. Sa localisation géographique, au cœur d'une Opération d'Intérêt National sur le mantois concernant le développement de filières innovantes telles que l'écoconstruction est bien adapté. Cette formation se déroule en apprentissage, gage de professionnalisation certain, et de plus en partenariat avec la CCI de Versailles ; ce qui assure un lien fort avec les milieux professionnels.

Le programme pédagogique est tout à fait pertinent dans ses contenus et propose des modules transversaux bien pensés. Par contre, il est à revoir en profondeur dans sa construction en tant que licence professionnelle. L'arrêté du 17 novembre 1999 relatif aux licences professionnelles stipule en effet que le projet tuteuré doit constituer une unité d'enseignement à part entière, ce qui n'est pas le cas ici. Le même texte précise également que les coefficients des unités d'enseignement doivent varier dans un rapport de 1 à 3, ce qui n'est pas respecté puisqu'ils varient dans un rapport de 1 à 7 (les coefficients sont donnés comme égaux aux crédits européens ECTS). Ces deux points sont rédhibitoires et devraient être corrigés au plus vite.

Il est précisé une liste de modules complémentaires en relation avec la CCI de Versailles. Ils apparaissent dans la maquette hors unités d'enseignement et hors ECTS alors qu'ils représentent presque 30 % des enseignements au total (hors projet tuteuré). Ce montage n'est pas expliqué clairement et il est difficile de comprendre s'ils font ou non partie du diplôme. Ce point devrait également être clarifié. Enfin, la formation est semestrialisée sans que soit précisé quelles unités d'enseignement fonctionnent pour chaque semestre. La liste des unités d'enseignement paraît beaucoup trop grande (12 unités d'enseignement hors projet tuteuré et hors modules complémentaires). Le dossier présenté comporte un document très intéressant qui regroupe les unités d'enseignement par grandes thématiques (5 thématiques). Pourquoi ne pas renommer les thématiques en unités d'enseignement ; ce qui, avec le projet tuteuré et le stage, réduirait leur nombre à 6 ou 7 ?

L'insertion professionnelle paraît également intéressante pour la spécialité, en apprentissage, mais sa présentation pose également plusieurs problèmes. Les enquêtes d'insertion professionnelle sont gérées par la formation elle-même en partenariat avec la CCIV. Ce processus est intéressant car on pourrait imaginer qu'être plus proche des étudiants rendrait les résultats plus nombreux et plus fiables. Or, il n'en est rien puisque les taux de réponses présentés sont décevants (moins de 50 % pour la dernière évaluation). Le document fourni pour l'évaluation ne permet pas de renseigner complètement le document d'évaluation et en particulier, les métiers occupés. Les enquêtes semblent être, suivant les années, à 6, 8, 9 ou 12 mois sans qu'aucune méthodologie soit explicitée. Les taux d'insertion professionnelle sont finalement faibles (33 % pour la dernière année enquêtée et 36 % pour la précédente). Par contre, les chiffres de poursuites d'études sont très élevés et trop pour une licence professionnelle (42 % la dernière année enquêtée et jusqu'à 60 % en 2008). Le problème n'est certes pas spécifique à cette spécialité et ne saurait lui être imputé dans sa totalité. Entre autres, le marché de l'emploi n'incite pas les étudiants à s'insérer, les masters les acceptent et ils y réussissent, des entreprises souhaitent garder les étudiants en alternance etc. Néanmoins, aucune action corrective n'est mise en place en faveur de l'insertion professionnelle (sensibilisation, forums, offre d'emplois, etc.). De plus, il semble que dans certains cas où la poursuite d'étude se fait en alternance dans la même entreprise, le gestionnaire des contrats soit identique (la CCI de Versailles ou l'Institut du tertiaire, du développement durable et de l'écoconstruction (ITEDEC)). Il faudrait éviter que soient présentés aux entreprises des parcours d'apprentissage en trois ans avec une licence professionnelle suivie d'un master. Si c'était le cas, la spécialité n'aurait alors pour rôle que d'alimenter cette filière et ce serait totalement contraire aux objectifs de formation des licences professionnelles. Puisque la formation est en partenariat avec la CCI de Versailles ou l'ITEDEC, une clause à ce sujet pourrait être ajoutée aux diverses conventions (le partenariat avec la CCIV n'est justement pas fourni au dossier d'évaluation).

Le taux de pression est correct (autour de 1 pour 3). Pour la dernière année, les effectifs se montent à 51 dont 29 sur le site principal, tous en apprentissage (sur le site principal). Les relations avec les milieux professionnels sont attestées par une convention avec la CCIV (non fournie). Sept intervenants professionnels sont réputés intervenir dans la formation, leur domaine d'activité est bien en rapport avec la spécialité mais n'est pas précisé pour chacun l'unité d'enseignement ou le module enseigné et le nombre d'heures (cette information fait partie des points qui sont demandés par le dossier d'évaluation et qui ne sont pas renseignés dans le seul document fourni, à savoir la fiche d'autoévaluation). En général, il semble cependant que les partenariats existent mais ne soient pas formalisés. Ils gagneraient à l'être. Aucun document n'est joint au dossier pour justifier le positionnement de la formation eu égard au contexte socio-économique.

Les taux de réussite au diplôme sont bons (93 % pour la dernière année enquêtée), deux années à moins de 80 % (2008/2009 et 2009/2010) ont été corrigées. Cependant, les chiffres diffèrent suivant la fiche d'autoévaluation et les annexes sans plus d'explications. Les promotions se répartissent entre Brevet de technicien supérieur (BTS) et DUT (60 %-40 % environ pour la dernière année). Il n'est pas précisé plus de détails (quels BTS en particulier).

La présence d'étudiants issus de L2 reste anecdotique, ce point pourrait être amélioré, au moins par des actions d'information, même si la communication intra-universitaire n'est pas facile. Il n'est pas précisé de détails sur la répartition des enseignements et la volumétrie de chacun des membres de l'équipe pédagogique (2 maîtres de conférences et 3 professeurs agrégés). En règle générale, le dossier fourni (la seule fiche d'autoévaluation) n'est pas suffisant pour renseigner correctement les items demandés et ceci rend l'évaluation particulièrement malcommode.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins deux fois par an. Il intervient sur des domaines qui dépassent le strict cadre légal, et a un rôle de veille technologique ; ce qui est appréciable. Les tuteurs entreprises sont réunis en début d'année pour une présentation du diplôme, ce qui rapproche l'équipe pédagogique des professionnels et constitue également une bonne pratique. Par contre, les modalités de gestion de la délocalisation de la formation sur plusieurs sites ne sont pas évoquées.

- Point fort :

- Partenariats de formation continue en émergence.

- Points faibles :

- La maquette ne respecte pas l'arrêté relatif aux licences professionnelles.
- Le faible taux de réponse aux enquêtes d'insertion.
- Le fort taux de poursuite d'études au détriment de l'insertion professionnelle.
- L'absence de gestion de la délocalisation sur plusieurs sites.
- L'impossibilité d'évaluer plusieurs points avec le dossier fourni.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est indispensable de respecter le cahier des charges d'une licence professionnelle (projet tuteuré, coefficients, etc.).

Il conviendrait de formaliser les liens pédagogiques avec les professionnels.

Le soin apporté à la réalisation des enquêtes l'insertion (pourcentages de répondants) devrait être amélioré.

Il faudrait veiller à ne pas alimenter une filière d'apprentissage en trois ans.



# Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-  
en-yvelines

A

AERES  
Jean-Marc GIEB  
Directeur de la section des formations et diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président

Jean-Luc VAYSSIÈRE

Pour le Président  
et par délégation  
Stéphane DELAPLACE  
Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration



**N° demande : LP Versailles 7450**

**Domaine : DEG**

**Niveau : Licence Professionnelle**

**Spécialité : Assistant Manager**

**Observation(s) :**

1) L'AERES ne disposait pas au moment de l'évaluation du dossier de renouvellement (Contrat quinquennal 2015-2019) mais seulement de la fiche d'autoévaluation, d'où l'absence de certaines informations.

Seront notamment joints à ce dossier :

- Convention UVSQ/CCIV pour la LPMO par alternance à l'IUT de Mantes
- Convention UVSQ école Élysées Marbeuf (EIEEM) pour la délocalisation de la LPMO à Paris
- Convention UVSQ/JMSA pour la formation continue de salariés du groupe Les Cinémas Gaumont Pathé

Ce qui permettra de répondre aux points soulevés par l'évaluation.

2) Concernant la délocalisation à Paris (École EIEEM), la convention précise le fonctionnement de ce partenariat. Elle ne concerne pas les métiers de l'esthétique comme supposé par le rapport de l'AERES. EIEEM est effectivement spécialisée dans ces métiers mais propose aussi des diplômes dans le domaine de la gestion. L'intérêt de cette délocalisation est notamment d'augmenter la capacité globale d'accueil du diplôme et permettre à des étudiants de toute la région parisienne d'y accéder.

3) Concernant le détail des volumes horaires et des UE assurés par les professionnels partenaires, ainsi que par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'UVSQ, ces données sont présentes dans le dossier de renouvellement (partie « 5. Liens avec les milieux professionnels sections 5.1.2 et 5.1.3 – page 9 »)

4) Concernant les modules complémentaires : leur contenu et leur intérêt sont expliqués dans les sections 4.2.1 et 4.5. du dossier de renouvellement. Ils font partie intégrante de la formation (présence obligatoire des étudiants), en tant que modules spécifiques à l'apprentissage, et permettant la prise en charge de publics de parcours initiaux variés. Module TIC : mise à niveau et renforcement des compétences en bureautique ; Module Entrepreneuriat : mise à niveau en gestion, et démarche de création ou de reprise d'entreprise, en vue de la mise en application à travers le projet tutoré ; Module TOEIC : préparation au certificat du TOEIC et passage du TOEIC



5) Concernant les coefficients des UE : leur rapport est de 1 à 7 alors que l'arrêté de 1999 limite ce rapport de 1 à 3. Il est effectivement possible de regrouper les UE actuelles pour réduire leur nombre à 5 et équilibrer les coefficients. Ceci sans modifier leur contenu ni leur durée, mais en les appelant « Modules » qui feront partie des UE. Cette modification, nécessaire pour une mise en conformité avec l'arrêté de 1999, sera proposée dans le dossier de renouvellement.

6) Concernant enfin le projet tutoré, c'est une UE à part entière, l'UE6 : Techniques d'animation d'équipe et conduite de projet, qui inclut néanmoins 30 heures de cours sur la méthodologie de gestion de projet. Ces heures de cours pourraient éventuellement être mises dans un module distinct du projet tutoré et intégrées à une autre UE, pour être davantage en conformité avec l'arrêté de 1999. Cette modification sera également proposée dans le dossier de renouvellement.

7) Concernant enfin le taux d'insertion et le taux de poursuites d'études, des efforts seront faits pour favoriser l'insertion professionnelle directe, ou la poursuite dans des masters par alternance. Néanmoins la tendance générale du marché du travail encourage les étudiants à poursuivre en master.